



Secteur 4 : -

Didier MARCHAND - architecte conseiller

Les permanences sont tenues dans les mairies concernées, sauf indications contraires.
Venir avec photos des lieux (de loin dans le paysage et de près), plans (cadastres, tout document utile...) et documents d'urbanisme (PLU).

Les r.v. se prennent auprès des mairies ou CdC.

Les communes de Beychac et Cailleau, Montussan, Ste Eulalie, St Sulpice et Cameyrac, et Yvrac, doivent s'orienter vers la permanence de St Loubès.

* Pour la permanence d'**Ambarès et Lagrave** prendre RDV au **05 57 22 61 91**.

** Pour les permanences au **CAUE** prendre RDV au **CAUE 05 56 97 81 89**.

Construire, agrandir, restaurer, aménager...

Vous avez des questions sur les thèmes suivants :

- Architecture
- Paysage
- Technique
- Patrimoine
- Environnement
- Energie
- Réglementation
- Juridique
- Bioclimatisme

Avant de vous engager, venez rencontrer **gratuitement** les architectes conseillers du CAUE !

Pour préparer votre rendez-vous, apportez tout document utile à la compréhension de votre projet : photos, plans, documents d'urbanisme, cadastres, croquis, etc. Vous pouvez également consulter nos fiches pratiques disponibles et téléchargeables sur notre site internet.



283 rue d'Ornano - 33000 Bordeaux
Tel : 05 56 97 81 89
contact@cauegironde.com
www.cauegironde.com

			Pour 2019	Avril	Mai	Juin
AMBARES et LAGRAVE (mairie)	4° vendredi	de 9h à 12h sur r.v.*	26	24	28	
BASSENS (mairie 05 57 80 81 57)	1° vendredi	de 9h à 10h30 sur r.v.	5	3	annulée	
CARBON BLANC (mairie 05 57 77 68 68)	1° vendredi	de 10h30 à 12h sur r.v.	5	3	annulée	
CENON (mairie 05 57 80 70 61)	3° vendredi	de 10h30 à 12h sur r.v.	congés	17	21	
FLOIRAC (mairie 05 57 80 87 30)	2° vendredi	de 10h à 12h sur r.v.	12	congés	14	
LORMONT (mairie 05 57 77 63 40)	3° vendredi	de 9h à 10h30 sur r.v.	congés	17	21	
Siège CAUE (05 56 97 81 89)	1°, 2°, 3° et 4° jeudi	à partir de 17h sur r.v.**	4, 11, congés, 25	2, 9, congés, 23	annulée, 13, 20, 27	
ST LOUBES (CdC 05 56 78 91 11)	3° mardi	de 9h à 12h sur r.v.	congés	21	annulée	